

DECLARATION D'ACTIVITE AGRICOLE

PRODUCTIONS AGRICOLES

Cultures maraîchères

Définition : La qualification de maraîchage peut être retenue sur une parcelle si les critères suivants sont remplis:

- Rotation de cultures(au moins 3 sur 2 ans)
- Irrigation de la parcelle
- Protection de la parcelle(haies d'arbre)

NATURE DE CULTURES: à détailler par parcelle			SURFACES: à compléter			PIECES JUSTIFICATIVES: à joindre obligatoirement	
Cultures maraîchères de plein champ							Justificatifs parcellaires :
Cultures à préciser:							
N°Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	<input type="checkbox"/> Acte notarié ou bulletin de mutation
							<input type="checkbox"/> Baux
							<input type="checkbox"/> Certificat arrachage/plantation
							<input type="checkbox"/> Relevé de propriété
							<input type="checkbox"/> Mise à disposition etc...
							<input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur à compléter ci-dessous
TOTAL							
Cultures maraîchères de plein air							
Culture à préciser:							
N°Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	
TOTAL							
Cultures maraîchères sous abris froids							
Culture à préciser:							
N°Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	
TOTAL							

Cultures maraîchères sous abris chauffés

Culture à préciser:

N°Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca
TOTAL						

Cultures maraîchères sous petits tunnels plastiques

Culture à préciser:

Je certifie sur l'honneur que les informations déclarées ci-dessus concernant les cultures maraîchères sont exactes .

NUMEROS SIREN ET SIRET	NOM PRENOM - RAISON SOCIALE	DATE	SIGNATURE
---------------------------	-----------------------------	------	-----------